

Image not found or type unknown



Mariage à l'étranger d'un citoyen européen vivant en France

Par **CEP**, le **14/09/2016** à **20:31**

Bonsoir,
Je suis de nationalité danoise je vis en France depuis une vingtaine d'années et je viens de me marier en Tunisie avec une Tunisienne dois-je déclarer ma situation à l'administration fiscale et quel est la solution la plus efficace et rapide dans mon cas pour le regroupement familial.